LA PELERINE
Place Limozin 43170 SAUGUES
Tél : 04 71 74 47 40 Fax : 04 71 76 79 63
Certificat d'immatriculation Opérateurs de Voyages : IM043110006
contact@lapelerine.com www.lapelerine.com

LES ASSURANCES

Nos assurances (assistance/rapatriement et annulation) sont **individuelles** et **facultatives.** Elles doivent être souscrites **IMPERATIVEMENT** lors de votre inscription**, et ne peuvent prendre effet, qu'après le paiement de l'intégralité du prix du séjour.**
La souscription à nos assurances est uniquement accessible aux personnes résidants en France, dans un pays de l'Union Européenne ou en Suisse, et départements d'Outre-Mer.

Le montant de l'assurance Assistance/Rapatriement est de 1 % du prix du séjour. Il prend uniquement en compte le prix du séjour.

Si vous ne souscrivez pas à notre assurance assistance / rapatriement, nous vous demanderons de remplir **une décharge de responsabilité**.

Le montant de l'assurance Annulation est de 2,7 % du prix du séjour. Il prend en compte le prix du séjour + les suppléments (supplément chambre individuelle, supplément 1 seul participant, nuits supplémentaires, transferts éventuels …etc….).

En cas d'annulation de votre part, et si vous n'avez pas souscrit à notre assurance annulation, des frais d'annulation seront retenus.
Le montant des frais dépend de la date d'annulation :

1) plus de 30 jours avant le départ : 50 € de frais de dossiers par personne
2) entre 30 jours et 21 jours avant le départ : 25% du montant du voyage.
3) entre 20 jours et 8 jours avant le départ : 50% du montant du voyage.
4) entre 7 jours et 2 jours avant le départ : 75% du montant du voyage.
5) la veille du départ : 90% du montant du voyage
6) le jour du départ et en cas de non présentation : 100% du montant du voyage.

➢➢ **En cas d'annulation de la personne avec laquelle vous deviez partager la chambre, le supplément chambre individuelle vous sera facturé.**

Pour une annulation **avant le départ,** contactez La Pèlerine au +33 (0)4 71 74 47 40), qui se chargera des procédures.
Durant le séjour, avant toute démarche, contactez AXA Assistance au +33 (0)1 55 92 19 58 (si vous avez souscrit à notre assurance).

Tout abandon en cours de séjour justifié par un rapatriement sanitaire peut donner droit à un remboursement des prestations non consommées, si vous avez souscrit également à notre assurance assistance / rapatriement. Il est indispensable de contacter Axa assistance pour obtenir leur accord avant de prendre toute initiative.
La non-présentation le jour du départ ou abandon en cours de séjour non justifiés, ne donne droit à aucun remboursement.

☞ Pour pouvoir bénéficier de l'interruption de séjour, vous devez avoir souscrit à nos 2 assurances (annulation + assistance), soit 3.7 % du montant total du séjour.

Un exemplaire du contrat, détaillant les garanties souscrites et la procédure à suivre, vous sera adressé en même temps que la confirmation de votre inscription, ou sur simple demande.